Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 7 septembre 2026 à 19h00 à 21h25

Etaient présents : ANDRUETTE Aurore, BIERI Patrice, BREMONT Thierry, CARTIER Sylvestre, FRAPART Yves-Michel, LE BRICQUIR Alain, LE BRICQUIR Valérie, MANGIN Estelle, MOLINIER Denis et ROUSSEAUX Catherine.
Absents excusés : GUICHON Julie ayant donné procuration à MANGIN Estelle.
Secrétaire de séance : CARTIER Sylvestre
6 spectateurs *(départ de 4 spectateurs 20h55)*

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV du 6 juillet 2026 est approuvé avec 10 voix pour et 1 abstention après que Monsieur le maire a demandé l'ajout suivant : Monsieur Le Bricquir demande à Monsieur Molinier si d'autres responsabilités lui ont été proposées hormis le S3M. Monsieur Molinier a répondu qu'il refusait l'affouage précisant que cette responsabilité devait revenir à un adjoint, comme cela était pratiqué dans les précédentes mandatures.

Avis enquête publique parc éolien Fagnières-Villers le Château

Monsieur le Maire présente le projet du parc éolien La Garenne sur les communes de Fagnières et Villers-le-Château dont l'enquête publique a débuté le 10 août. Ce projet est constitué de 11 éoliennes et de 5 postes de livraison, ce parc sera construit et exploité par la société Eurowind Energy, Maître d'Ouvrage du projet. Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du territoire de la commune se trouve dans le périmètre de consultation (rayon de 6km autour du site) et que le conseil doit donc émettre un avis motivé sur ce projet. Après un tour de table, les élus émettent avec 10 voix pour et 1 abstention, un avis défavorable sur ce projet pour les motifs suivants : saturation paysagère (trop d'éoliennes dans le secteur, saturation des réseaux (pas de disponibilité de poste source), absence de bénéfice environnemental (l'électricité produite ne peut être transportée)

DM1 achat terrain

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité de pouvoir acquérir parcelle cadastrée E 0482 (chemin du maltrat) ce qui permettrait d'agrandir celui-ci. Ce terrain sera mis en vente aux enchères en lot. Ce terrain pourrait être vendu séparément en accord avec le notaire et l'indivision concernée. Avant la vente aux enchères, la commune peut faire une proposition d'achat auprès du notaire. Toutefois, avec le projet d'achat de la parcelle de l'indivision Dalizon cadastrée E061 (face à la mairie), la somme prévue au budget ne sera pas suffisante. Monsieur le Maire précise que, par souci de clarté, la DM n'est pas indispensable puisque le BP est voté au chapitre et non par articles et/ou opérations. La DM suivante : Article 2151 : réseaux de voirie : - 10 000€ Article 2111 : terrains nus : + 10 000€ est adoptée à l'unanimité.
Madame Mangin demande si la somme restante à l'article 2151 sera suffisante pour les futurs travaux de voirie. Monsieur le Maire précise qu'aucun travaux de voirie ne sera finalisé avant la fin de l'année.

Achat tracteur

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été plusieurs fois abordé et que lors du précédent conseil municipal la décision de l'achat d'un nouveau tracteur a été repoussé au conseil municipal de septembre. Les devis ont donc été réactualisés. Une nouvelle fuite hydraulique a été détectée en début de semaine dernière. Monsieur le Maire présente les 3 devis réactualisés. Messieurs Bremont et Molinier ne jugent pas nécessaire de le remplacer d'autant que les employés municipaux ne prennent pas soin du matériel actuel. Madame Andruette demande si les employés s'en servent beaucoup et pour quelles tâches. Suivant les périodes de l'année, le tracteur est utilisé 4 fois par semaine, sert pour arroser, tondre, broyer, transporter les branches élaguées, tirer les arbres abattus, ... C'est donc un matériel indispensable. Madame Andruette trouve les sommes des 3 devis élevées et pense que cela pourrait servir à d'autres poste. Monsieur Le Bricquir rappelle qu'il travaille actuellement sur le nouveau PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et que le tracteur fait partie du matériel répertorié mis à disposition de la commune en cas d'évènement majeur. En cas de catastrophes naturelles ou autres, il est indispensable de pouvoir compter sur un matériel sûr, efficace et opérationnel. Après délibération, le conseil municipal décide avec 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de valider le devis de la société PMPRO pour l'achat du nouveau tracteur. Il est demande la mise en place d'un carnet de suivi d'entretien.

Repas des aînés

Madame Andruette présente les résultats de la commission animation pour le repas des aînés qui aura lieu le 04 octobre prochain. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les conclusions

de la commission et valident les devis de AM Traiteur et de Vincent Boutillier. Une vente de champagne à la bouteille sera également proposée au prix de 20€. Madame Andruette demande si les conjoints des élu(e)s seront invité(e)s. Monsieur Molinier précise que cela s'est toujours fait lors des mandatures de Madame Déthune. Les élus demandent à ce que les conjoints soient invités au même titre que les élus et que cette précision soit rajoutée à la délibération.

Bar éphémère

La commune souhaite créer un bar éphémère. Le projet du bar éphémère est presque finalisé. Monsieur le Maire et Madame Andruette précisent qu'un projet de règlement intérieur ainsi qu'un règlement entre élus et bénévoles ont été communiqués à tous les élus. Monsieur le Maire rappelle que la régie communale est sous la responsabilité de Mesdames Andruette et Mangin. Elles sont, seules, habilitées à procéder à l'encaissement. Monsieur Molinier demande si la commune a une licence pour ouvrir le bar. La commune peut disposer de 2 licences III, et Monsieur Fick a cédé celle qu'il avait pour l'HappyCoole. Monsieur Molinier demande quels seront les moyens de paiement. Madame Mangin lui répond que seuls seront acceptés les règlements en espèces. Le paiement par carte bancaire n'est pas autorisé par la Trésorerie. Après délibération, les 2 règlements intérieurs et les tarifs des boissons sont validés à l'unanimité.

Concours de pétanque

Madame Andruette propose, comme cela a été évoqué lors de la dernière commission animation, d'organiser un concours de pétanque le 19 septembre réservé aux habitants. Une buvette sera proposée et tenue par la régie communale, un repas convivial sera assuré par l'Association Familles Rurales. Madame Mangin informe les élus que des lots ont été récupérés et que tous les participants ne repartiront pas les mains vides. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'inscription à 10€ par équipe et valide les tarifs de la buvette proposés. Les bulletins d'inscription seront distribués au plus vite. Aucune communication ne sera faite sur les réseaux sociaux pour cette manifestation.

Affouages

Monsieur le Maire rappelle que lors de la visite de la peupleraie le 18 mai dernier avec l'ONF, Monsieur Gaudillier avait informé les élus présents que des affouages seraient à prévoir à l'automne. La zone concernée par ces affouages est la parcelle n°1.1. Avant de marteler la parcelle, le conseil municipal doit autoriser le maire de signer les documents autorisant l'ONF à procéder au martelage. Adopté à l'unanimité. Il est demandé de convier Monsieur Mallotet du S3M et la présidente de l'Escuriole lors du martelage.

Questions diverses

- location 2 nuisement : la locataire a donné son préavis, elle quittera le logement fin novembre.
- projet aérodrome : présentation d'un projet de musée par Mme Rousseaux
- Monsieur Molinier regrette l'absence de communication auprès des habitants et du conseil municipal lors des championnats de France de planeur et signale que le terrain de foot est devenu un terrain de camping, celui-ci est-il autorisé ? pourquoi les élus ne sont pas au courant : Arrêté d'occupation du domaine public, cela fait partie des pouvoirs de police du maire.

Monsieur Molinier signale une erreur dans la tenue des comptes de l'aérodrome : les indemnités du maire et de l'adjoint délégué à l'aérodrome n'y sont plus mentionnées depuis 2020.

-Monsieur Molinier demande si le parc photovoltaïque avance. M. Histe (EDF power solutions) a indiqué que la disponibilité d'un poste source était toujours bloquante, 9 postes sources doivent être construits mais en 2029-2030. Monsieur Molinier demande si une réunion sera prévue. Monsieur le Maire contactera Monsieur Histe pour prévoir une réunion à l'automne.

Dates des prochaines réunions
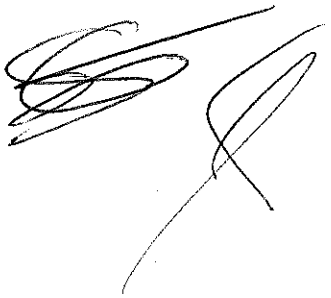
-15/09 : 14h00 RDV avec Mr Mezzino
-17/09 : 14h00 Commission fleurissement avec Mr Simon
-04/10 : Repas des aînés et photo de groupe des élus à 11h00
-05/10 : Conseil Municipal
-06/10 : Commission budget spéciale demandes de subventions
-12/10 : Présentation du PCS